

RENIR – ÉTAT DE SITUATION

Nous vous avons récemment fait part de l'instauration de la patrouille en duo, en tout temps, dans les MRC touchées par des problèmes de couverture avec le système de télécommunication RENIR. À ce jour, une trentaine de postes sont encore visés par cette mesure temporaire.

Un Comité décisionnel a depuis été formé, regroupant différents partenaires et ayant pour mandat d'approuver la stratégie globale et les mesures adoptées pour chacune des unités visées, d'ordonner le retour à la patrouille solo habituelle à la suite de la mise en place des mesures transitoires et d'ordonner le retour à l'utilisation des équipements RENIR à la suite des travaux du Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

Dans l'une de ses récentes communications, la Sûreté du Québec mentionnait qu'elle travaillait avec le CSPQ afin de trouver des solutions permanentes aux problèmes existants. Elle informait également que *le déploiement vers le RENIR n'allait reprendre que lorsque le système répondrait adéquatement à nos besoins* et, quant à nous, à la sécurité des membres. De plus, elle invitait les membres constatant des problèmes sur le terrain à les signaler en ouvrant des billets et en détaillant la problématique afin que celle-ci puisse être documentée et qu'un suivi puisse être effectué. Nous vous encourageons à faire de même, ainsi qu'à signaler toute problématique additionnelle au délégué de votre unité, lequel pourra ainsi transmettre l'information au directeur syndical de votre district.

Soyez assurés que votre Association continue de suivre de près ce dossier, notamment par notre participation au sein du Comité décisionnel, de même qu'en assurant le suivi des différentes mesures instaurées.

FENTANYL

Une augmentation marquée des décès par surdose de fentanyl dans la population, un analgésique opioïde à action rapide très puissant, suscite certaines préoccupations pour les différents services d'urgence, en ce que les travailleurs (policiers, pompiers et ambulanciers) pourraient être exposés de façon accidentelle à cette substance dans le cadre de leurs interventions.

Votre Association est bien au fait de cette problématique et des démarches sont actuellement en cours avec la Sûreté du Québec afin de mettre en place rapidement les mesures de protection appropriées. Dans l'intervalle, nous vous demandons de redoubler de prudence lors de vos interventions et d'utiliser les équipements de protection individuelle déjà disponibles dans vos unités respectives, le cas échéant. Des informations supplémentaires vous seront acheminées prochainement par l'employeur et l'APPQ.



Alphée Simard
Vice-président en Santé et sécurité du travail
et aux ressources matérielles

AS/jl